

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2022/206

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORRÈGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Albert BEGUE.

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Labastide pour le financement de travaux d'aménagement du chemin du Pichou (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Labastide sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 693 € à la CCPL pour l'opération : travaux d'aménagement du chemin du Pichou

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux d'aménagement du chemin du Pichou	21 464,40 €	Fonds de concours CCPL	2 693,00 €
		Autofinancement commune	18 771,40 €
Total	21 464,40 €	Total	21 464,40 €

LE BUREAU

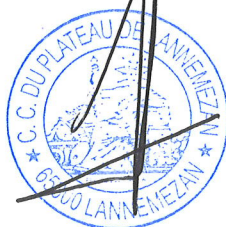
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 693 € à la commune de Labastide pour le financement de l'opération de travaux d'aménagement du chemin du Pichou.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le

27 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-206B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022